

** Cette fiche à été générée sur formation-comptabilite-publique.fr le 05/06/2023 à 12:06 **

Ref : CN 996

Durée : 1 jour

Tarif : 890 €HT

DGD et le certificat de paiement

Résumé de la procédure du Contenu Général et Définitif (DGD)

- Les principes applicables au Décompte Général Définitif
- L'unicité et l'indivisibilité du décompte général
- L'intangibilité du Décompte Général Définitif

Les exceptions à l'intangibilité du DGD

- L'application de l'intangibilité du DGD en cas de réserves émises lors de la réception des travaux
- Les effets du DGD sur la situation des parties
- La fin des droits et obligations financières nés de l'exécution du marché

La procédure d'établissement du DGD

La procédure d'établissement arrêtant le décompte général

Le projet de décompte final

- L'importance du projet du décompte final
- Les données afférentes au marché

Le détail des travaux exécutés dans le décompte final

- La forme des pièces devant figurer dans le DGD
- Le délai pour préparer le projet de décompte final
- Le délai de préparation du décompte final
- Le délai de préparation du décompte final avec réserves de l'article 41.5 du Code des Marchés publics pour travaux non encore exécutés par le titulaire
- La vérification du projet de décompte final par le maître d'œuvre

Le décompte général

La notification au titulaire

- L'acceptation et la contestation du décompte général par le titulaire
- L'acceptation sans réserve ou le refus motivé du décompte général
- L'acceptation avec réserves ou refus motivé du décompte général
- Le mémoire ne peut présenter que des réclamations déjà formulées en cours d'exécution

Le certificat de paiement

- Définition
- Règlements d'avance / d'acompte ... et certificat de paiement

Les formulaires d'exécution des marchés (EXE)

- Point sur les 16 EXE des marchés publics

Fin de session et évaluation

- • Evaluation par QCM

Information :

-Formation réalisable en distanciel ou présentiel

-Format : session intra entreprise uniquement minimum 2 participants

Objectifs

- Maîtriser et connaître la procédure de Décompte Général et définitif (DGD)
- Sécuriser la fin des relations contractuelles
- Comprendre et maîtriser les certificats de paiement
- Point sur les différents EXE

Public

- Toutes les personnes participant à la réception des travaux et à la rédaction des marchés et de leur mise en œuvre.
- Acheteurs et personnel technique ayant en charge du suivi des marchés et la rédaction du DGD

Pré-requis

Connaître la réglementation générale des marchés publics

Méthodes pédagogiques

La formation est décomposée en séquences qui respectent une progression pédagogique et agissent sur les trois niveaux d'apprentissage : savoir, savoir-faire et motivation. Notre approche alterne apports théoriques, exercices pratiques et/ou études de cas utilisant des méthodes d'animation actives et permettant une meilleure compréhension des concepts et une appropriation accélérée. Tous les cas pratiques seront adaptés à votre contexte.